

Convention de location de la salle d'animation « ROGER PIN » COMMUNE DE LA BUISSIÈRE

Entre M. le Maire de La Buisnière et

Demeurant : adresse

Téléphone

Courriel

Désigné dans cette convention comme « Locataire », est convenu ce qui suit :

La Commune de La Buisnière met à la disposition du Locataire la salle d'animation « Roger PIN », pour une période allant

Du à heures

Au à heures.

S'agissant d'une location pour un week-end, la remise des clés s'effectuera le vendredi à partir de 19h. La restitution des clés se fera le dimanche à partir de 19h.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur dont copie est remis avec la présente convention et s'engage à le respecter.

Le coût de la location est fixé par le Conseil Municipal à :

- 400 € payable à la remise des clés par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, 650 € pour le Jour de l'An

La location de la salle d'animation comprend la mise à disposition du matériel suivant :

16 tables bois, 14 tables stratifiées, 1 grande table, 8 tables plastifiées, 173 chaises, 3 réfrigérateurs, un congélateur, 1 table chauffante, vaisselle pour 170 couverts (assiettes, verres, couverts ...)

L'installation de ce matériel est laissée au soin de l'utilisateur

La signature de la présente convention vaut engagement irrévocable.

Une caution de 500 € est remise à la signature de la présente convention, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

Fait à La Buisnière, le

Le Maire ou son
Représentant,

Le Locataire, Signature précédée de
Mention manuscrite « Lu et approuvé »